

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance du jeudi 21 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE.

Sont présents: Mauricette POTIER, Jacqueline LEVEQUE, Denis BERTHE, Philippe DUMAS, Christian HUTTEAU, Aurore MEDICO, Maxime GALHAUT, Angélique MEDICO, Solange LEROUX, Marie ROYER

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Mauricette POTIER

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - 2022 013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Jacqueline LEVEQUE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu : 129 820,71 €

Réalisé : 81 244,19 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 129 820,71 €

Réalisé : 93 085,78 €

Reste à réaliser : 0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu : 89 139,46 €

Réalisé : 76 117,70 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 89 139,46 €

Réalisé : 63 073,14 €

Reste à réaliser : 1 450,72 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 13 044,56 €

Fonctionnement : 11 832,59 €

1. de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice
Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an suds. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - 2022 014

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT - 2022 015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	30 950,14 €
• Un excédent reporté de :	11 832,59 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	42 782,73 €
• Un excédent d'investissement de	12 164,28 €
• Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	42 782,73 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	42 782,73 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001)	- 880,28€

Objet: VOTE DES TAXES LOCALES 2022 - 2022_016

Considérant le débat d'orientation budgétaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de pratiquer une augmentation des taux et de les adopter comme suit :

TFB -	Taxe sur le foncier bâti	43,24 %
TFNB -	Taxe sur le foncier non bâti	22,21 %
CFE -	Cotisation Foncière des Entreprises	23,26 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et décide, de retenir ces taux d'imposition applicables à chacune des taxes locales directes, pour l'année 2022.

Objet: ETAT 1259 - 2022_017

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - 2022_018

Vu le projet du Budget Primitif 2022 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2022.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, l'adoption du Budget Primitif de l'année 2022

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de **23 378,22 €**
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de **133 233,41 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Le Maire, *Jacqueline LEVEQUE*

